



2^{ème} Colloque International

L'Entrepreneuriat et le Développement des PME dans le Monde

Appel à Communications



Envoi des intentions de communication/propositions de tables rondes,
avant le 30 juillet 2016 à : communications.entrepreneuriat@groupeiscae.ma

Pour toutes informations complémentaires, veuillez consulter le site :
www.groupeiscae.ma

Organisateurs

L'Ecole Doctorale en gestion de l'ISCAE vise la formation de docteurs en gestion et répond plus particulièrement aux objectifs suivants :

- Assurer aux doctorants une formation de très haut niveau reconnue tant au plan académique qu'auprès des entreprises, dans les principales disciplines de la gestion ;
- Former de futurs professeurs en management et des chercheurs en sciences de la gestion ;
- Former de futurs experts capables d'apporter aux entreprises des connaissances pointues et à réelle valeur ajoutée, notamment dans le cadre de projets stratégiques et innovants ;
- Contribuer à la promotion de la connaissance et de la recherche nationale en sciences de la gestion.

Contexte et problématique du colloque

Depuis une vingtaine d'années, le rôle des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME) dans le développement des économies, développées ou émergentes, ne cesse de se renforcer. Deux périodes distinctes se sont succédées. La période post Seconde Guerre Mondiale, qui s'est prolongée jusqu'à la fin des années 1970, a été caractérisée par un type de capitalisme appelé managérial ou industriel. Ce type de capitalisme a été marqué par la nationalisation des grands groupes dans des secteurs névralgiques de l'économie nationale et le rôle prédominant qu'ont joué ces derniers en tant qu'outil de choix d'implémentation des politiques économiques des Etats jusqu'à la fin des années 1970. Les grandes entreprises, dans ce contexte, jouaient un rôle de stabilisateur social dans la mesure où elles assuraient l'emploi à vie ainsi qu'un certain nombre d'avantages sociaux dans le sillage des instruments de protection et de couverture sociale mis en place par les gouvernements de nombre de pays de l'OCDE. A cette époque, l'entrepreneuriat, à travers la création d'entreprises, était relativement mal vu et déconsidéré. Le grand tournant a eu lieu dans les années 1980, caractérisées par l'avènement du capitalisme « entrepreneurial » marquée par l'idéologie libérale monétariste qui considérait qu'il fallait limiter au maximum l'interventionisme de l'Etat dans le domaine économique. Cette période a été marquée par des déréglementations massives dans des domaines divers et variés tels que la finance, les télécoms ou encore l'énergie. Ces déréglementations massives se sont accompagnées du développement rapide du secteur privé,

avec la création de nombreuses entreprises dont certaines sont devenues de véritables success story mondiales. Le développement et la croissance des TPME dans le monde dans les années 1980 et surtout 1990, à travers l'apparition de la notion de « start-up » notamment dans des secteurs particulièrement innovants (NTIC par exemple), a été le catalyseur du dynamisme de nombreuses économies des pays de l'OCDE en termes de croissance économique et de création d'emplois. Les changements de business models des grands groupes, à travers notamment le phénomène d'externalisation de nombreuses fonctions internes de ces firmes, et le phénomène des délocalisations des activités de production de ces firmes, ont permis l'exploitation de nouvelles opportunités de croissance dans les pays du sud notamment. Ceux que l'on appelle aujourd'hui les « émergents ». Un certain nombre de pays asiatiques, dont bien évidemment la Chine et bien d'autres, ont construit leur hégémonie économique à travers la constitution, au départ, d'un tissu d'entrepreneurs qui opéraient dans des secteurs traditionnels à faible valeur ajoutée (textile de masse etc.) puis ont opéré graduellement une montée en gamme en termes de production, à travers les transferts de technologie notamment, pour aujourd'hui concurrencer les pays occidentaux sur leurs propres marchés dans des secteurs de pointe (informatique, électronique de pointe, automobile ...). C'est cette coexistence historique entre de grands groupes bien implantés et des sous-traitants, qui gravitent autour de ces groupes, qui explique le miracle japonais ou coréen à travers le modèle des kairatzu/zaibatsu au Japon et les fameux chaebols en Corée du Sud.

Les pouvoirs publics ont bien compris l'impact du développement des TPME dans la mesure où selon les données de l'OCDE, celles-ci génèrent plus de 55 % du PIB et plus de 65 % du nombre total d'emplois dans les pays à revenu élevé. Les TPME et les entreprises du secteur informel génèrent plus de 60 % du PIB et plus de 70 % du nombre total d'emplois dans les pays à faible revenu, et plus de 95 % du nombre total d'emplois et environ 70 % du PIB dans les pays à revenu intermédiaire. En outre, les PME génèrent des emplois, des revenus et des recettes à l'exportation.

Aussi, les Etats, depuis une vingtaine d'années rivalisent de mesures spécifiques afin de soutenir et de développer le tissu des TPME, avec l'adoption de mesures spécifiques et ciblées (aides, prêts bonifiés, régimes fiscaux préférentiels, etc.) et la création par les pouvoirs publics d'organismes de soutien aux petites entreprises ou aux PME. Le Maroc n'est pas en reste dans la mesure où les gouvernements successifs depuis le milieu des années 1990 ont mis en place un cadre réglementaire et institutionnel avec des mesures spécifiques pour les TPME (Charte pour la PME en 2002 notamment, stratégie de développement des TPME en 2012, statut de l'autoentrepreneur en 2013), la mise en place de structures publiques de soutien (ANPME devenue « MAROC PME »), la mise

en place de politiques sectorielles dans l'industrie, l'agriculture, le tourisme, etc. Sans oublier bien évidemment l'aspect fiscal qui a toute son importance. Malgré ces efforts, les TPME, dans les pays du Sud notamment, continuent de souffrir d'un certain nombre de maux spécifiques, notamment la concurrence du secteur informel, le problème de l'accès au financement, au foncier industriel, la faiblesse de l'innovation et de la R&D, sans oublier un certain nombre d'éléments liés à l'environnement réglementaire des affaires qui a tendance à être pesant dans nombre de pays. Les classements annuels du « Doing Business » sont un formidable outil qui permet à l'ensemble des pays répertoriés d'avoir une idée précise sur leur bilan en la matière. L'ensemble de ces éléments constituent donc de sérieux freins à la compétitivité de ces entreprises. S'agissant, à titre d'exemple, du secteur informel, les pays du sud à faible niveau de revenu en souffrent de façon plus forte que les pays du nord. En effet, dans ces pays, en particulier dans les économies les moins avancées, la contribution des PME à l'emploi et au PIB est inférieure à celle du secteur informel qui assure toutefois la subsistance de la grande majorité des plus pauvres parmi les pauvres. L'une des grandes priorités des pouvoirs publics des pays en développement doit donc être de réformer les mesures qui créent une dichotomie entre les secteurs formel et informel, afin de permettre aux pauvres d'accéder aux marchés et de se livrer à des activités commerciales à plus forte valeur ajoutée.

Au final, pour exploiter le potentiel qu'elles recèlent en termes de développement et de réduction de la pauvreté, les pouvoirs publics, les partenaires au développement et les TPME elles-mêmes des pays en transition et en développement doivent relever un certain nombre de défis :

- Favoriser l'expansion du secteur privé/des PME résultant d'une part de la création d'entreprises innovantes, et d'autre part de l'entrée dans le secteur formel du plus grand nombre possible d'entreprises relevant du secteur informel.
- Aider les PME à devenir plus compétitives et productives sur leur propre marché.
- Permettre à une partie au moins des PME compétitives sur le plan national d'atteindre un niveau de compétitivité suffisant pour pouvoir s'intégrer dans les chaînes de valeur à l'échelle mondiale grâce aux échanges (exportations et internationalisation) et à l'investissement, notamment aux interactions entre l'IDE et leurs propres activités.

Les défis, qui viennent d'être évoqués, ont plusieurs dimensions. Au fur et à mesure de l'abaissement des obstacles aux échanges et la diminution des coûts des transports et des communications, les TPME se voient contraintes de miser davantage sur la valeur ajoutée de leurs produits pour conserver leur avantage et rivaliser avec des concurrents bénéficiant de moindres coûts. Du côté des consommateurs, la demande évolue rapidement du fait de la hausse des revenus et de l'élargissement des possibilités de choix liées à l'arrivée massive de produits importés sur le marché intérieur. Le progrès technologique donne naissance à de nouveaux produits et transforme pratiquement toutes les fonctions de l'entreprise, depuis la production jusqu'à la commercialisation, en passant par la gestion des approvisionnements et la logistique. Les nouvelles règles imposées par le système commercial multilatéral et par les acheteurs étrangers obligent les TPME à se conformer à des normes plus strictes sur leur propre marché et à l'exportation, qu'il s'agisse de normes techniques (obstacles techniques aux échanges), environnementales (nécessité de respecter la norme ISO 14000 notamment) ou de normes du travail. Les entreprises multinationales en quête de nouveaux marchés et de nouvelles possibilités d'investissement offrent aux TPME qui le peuvent une chance de s'insérer dans des chaînes de valeur au niveau mondial dans le cadre de relations de sous-traitance, celles qui n'ont pas les capacités requises étant en revanche de plus en plus menacées de perdre leurs marchés. On assiste également à une intensification de la concurrence, au sein du monde en développement, pour conquérir des marchés de l'exportation et attirer des investissements et des ressources provenant de l'étranger. Dans ce contexte de concurrence mondiale accrue, les TPME, les organisations représentatives des TPME, les organismes de soutien et les pouvoirs publics des pays en transition et en développement doivent s'adapter, revoir leurs méthodes et inventer de nouveaux modes de collaboration pour stimuler la compétitivité des TPME.

Objectifs

- **Faire un état des lieux et valoriser la recherche sur l'entrepreneuriat et la TPME**
- **Etablir un benchmark sur les modèles de gestion des TPME à travers le monde**
- **Identifier les bonnes pratiques en matière de gestion des TPME au Maroc**

Axes et thèmes

Dans ce cadre, le colloque sera structuré autour des thèmes suivants :

Aussi, cette conférence internationale se propose de répondre aux différentes questions et défis soulevés à travers l'identification d'un certain nombre d'axes de recherche. Ces axes serviront de base de travail en vue de l'organisation des ateliers de recherche dans le cadre desquels seront présentées les communications retenues. Les axes proposés sont les suivants :

1. Les différentes formes/typologie de l'entrepreneuriat :

L'objectif de cet atelier est d'explorer, dans leurs multiples facettes, les différents types d'entrepreneuriat existants, à savoir la création d'entreprise, l'entrepreneuriat social, l'entrepreneuriat public, l'intrapreneuriat, l'entrepreneuriat féminin, etc. Les études de cas seront privilégiées afin de bien comprendre les facteurs à l'origine de chaque forme d'entrepreneuriat.

2. Les mécanismes et conditions de financement des TPME

Il existe une corrélation positive entre le développement du secteur financier et la croissance économique. En effet, un secteur financier dynamique contribue à l'amélioration des résultats économiques en dirigeant des ressources vers des projets appropriés, en stimulant l'épargne et l'investissement et en réduisant les coûts de transaction. L'un des objectifs clés des politiques économiques et des réformes qui ont été poursuivies par les gouvernements de plusieurs pays depuis plusieurs années a été de diversifier l'économie et d'accroître le rôle du secteur privé, notamment à travers le développement du secteur financier et l'accès au financement, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Cependant, un certain nombre d'obstacles demeurent, à savoir le coût du financement, le problème des garanties, la faible diversification des sources de financement, etc. **Aussi, l'objectif de cet atelier sera d'explorer l'importance du volet financement dans la capacité des firmes à se développer et les difficultés liées à ce volet.**

3. La TPME : regards croisés

Les TPME jouent un rôle particulièrement important dans les pays en développement et en transition. Elles constituent une source majeure d'emplois, de revenus et de recettes à l'exportation. Si elles ont à faire face aux mêmes difficultés que les TPME du reste du monde, les TPME des pays en développement pâtissent plus encore que les autres de la piètre qualité des capacités humaines et institutionnelles mises à leur disposition et tardent à recueillir tous les bénéfices qu'elles sont en droit d'attendre de la mondialisation. Aussi, dans le cadre de cet atelier, les communications présentées s'attèleront à identifier les différences existantes entre les TPME issues de plusieurs pays ou blocs régionaux (pays émergents, pays développés ...), les obstacles auxquels elles font face afin

de mieux comprendre les facteurs à l'origine de leur succès ou échec en rapport avec leur lieu d'implantation géographique. **A ce titre, nous privilégierons les communications qui ont analysé le développement des TPME dans des zones géographiques différentes en se basant sur les différences contextuelles existantes.**

4. L'importance du climat des affaires dans le développement des TPME :

Les responsables de l'action des pouvoirs publics et les représentants du secteur privé doivent mettre au point une stratégie cohérente à l'égard des TPME qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale de développement visant en priorité à surmonter les blocages et les insuffisances, et leurs décisions doivent prendre appui sur des analyses et des données statistiques. Il s'agira d'une part d'améliorer les facteurs pouvant accroître la compétitivité coût et hors coût des entreprises (accès au financement, aux ressources, fiscalité, marché du travail, qualification de la main d'œuvre, ...) et d'autre part de favoriser un environnement des affaires qui soit transparent et suffisamment stimulant afin de favoriser l'investissement. En effet, les entreprises ont besoin d'une politique macro-économique se caractérisant par des orientations stables et doivent pouvoir bénéficier de conditions d'ensemble propres à stimuler l'esprit d'entreprise, l'innovation et la compétitivité. Dans les pays en développement et en transition en particulier, les pouvoirs publics doivent renforcer l'état de droit, lutter contre la bureaucratie, mettre en place une réglementation de nature à favoriser l'investissement privé, investir dans l'infrastructure, combattre la corruption, etc. **Les communications présentées dans le cadre de cet atelier se focaliseront sur l'importance exercée par les différents éléments de l'environnement des affaires, à savoir le rôle de la fiscalité, les politiques de promotion des TPME, la réglementation des affaires, le développement des infrastructures, la gouvernance etc. dans la performance et la compétitivité des TPME.**

5. Capital immatériel, Innovation et Performance des TPME :

Dans l'économie actuelle de la connaissance, les investissements en actifs immatériels sont de plus en plus considérés comme un élément stratégique pour la croissance, la rentabilité et la compétitivité d'une entreprise. Le capital immatériel inclut l'ensemble des éléments liés à la compétitivité hors-coût d'une entreprise, à savoir son capital humain, le degré d'innovation approché notamment par les dépenses en R&D, etc. Ainsi, avec, l'importance accrue de l'innovation, l'explosion des technologies de l'information et de la communication, la tertiarisation

croissante des activités et de l'économie, la performance et la compétitivité des entreprises se fondent davantage sur la gestion stratégique de l'immatériel et de moins en moins sur des facteurs physiques ou financiers. Il est donc important, même vital, pour les entreprises d'identifier et de mesurer ces composantes afin de leur permettre de mieux les valoriser pour qu'elles soient plus compétitives. Bien identifier ces actifs et aussi mesurer leurs contributions à la performance des entreprises permettent de développer des modèles de gestion adéquats et efficaces puisque les dirigeants seront plus aptes à évaluer la valeur stratégique de leurs différents actifs.

Aussi, les communications présentées dans le cadre de cet atelier devront s'atteler à identifier et mesurer l'importance d'un certain nombre d'éléments liés au capital immatériel (innovation, capital humain, ...) des TPME dans leur processus de développement.

6. La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) comme levier de compétitivité des PME :

La RSE trouve son origine académique avec l'ouvrage de l'économiste M. Bowen qui a publié, en 1953, « Corporate Responsibilities of business men ». Puis, ce concept s'est développé dans les années 60/70, époque marquée par de nombreux scandales écologiques, sociaux, raciaux et surtout par la guerre du **Viêt Nam** qui a réveillé les consciences populaires et celles des entreprises également. C'est l'époque où des économistes américains commencent à réfléchir à l'opportunité d'inclure la question sociale ou sociétale dans les efforts d'évolution et de pérennisation des entreprises. On parle d'externalités positives et négatives des activités des entreprises sur l'environnement et de la nécessité pour elles de prendre en charge ce coût social. Il faudra pourtant attendre les années 90 pour que la simple idée se transforme en fait et que l'observateur voit la prise en compte de la RSE notamment pour répondre aux questions de l'empreinte éconologique, de discrimination en entreprise, de défi de la diversité, de gestion des risques induits par l'activité, d'instauration de la parité...

Au départ une idée anglo-saxonne, la RSE s'est considérablement développée en Europe depuis 20 ans et son périmètre d'intervention s'est élargi des grandes entreprises vers les PME. En effet, ces dernières se penchent sur la RSE et la transforment en atout compétitif. Un certain nombre d'outils de pilotage et de gestion de la RSE se mettent en place. Le plus fameux est la norme ISO 26.000 , norme internationale mais non certifiable d'évaluation de déploiement des pratiques RSE, dans toutes ses composantes. La mise en place de cette norme est facilitée par la taille des entreprises aux

effectifs plus modestes, ces dernières se montrant plus réactives et plus enclines à intégrer rapidement la démarche dans leurs services.

Aussi, les PME sont les structures les plus pourvoyeuses d'emploi et d'opportunités de carrière. Encore faut-il qu'outre leurs résultats économiques, elles présentent un avantage concurrentiel face aux grandes structures pour attirer des nouveaux talents. Il semble qu'une RSE bien pensée, aux implications réelles, et une communication efficace permettent aux PME de tirer leur épingle du jeu...

Les communications présentées dans le cadre de cet atelier se focaliseront, entre autres choses, sur un certain nombre d'éléments liés à l'importance de mettre en place une démarche RSE dans les PME, aux déterminants des pratiques RSE dans les PME, à la relation potentielle existante entre la mise en place d'une démarche RSE au sein de l'entreprise et la compétitivité de cette dernière.

Public cible

Responsables des CEDOC et des laboratoires de recherche en sciences de gestion
Enseignants-chercheurs en sciences de gestion
Doctorants en sciences de gestion
Professionnels et consultants

Types de contribution

Cette conférence est l'occasion d'innover dans la diffusion des recherches mais aussi dans sa structuration. Ainsi, en plus des propositions de communications, de tables rondes ou de panels d'experts, toute autre proposition visant l'avancement/consolidation des connaissances, ou des questionnements dans les champs liés à la TPME peut être soumise au comité scientifique.

En plus de ces innovations en termes de diffusion des connaissances, les autres modes de contribution sont encouragés, à savoir : **communications** et **tables rondes**.

Les communications soumises peuvent présenter des résultats d'études empiriques, la proposition de nouveaux cadres conceptuels, une réflexion sur l'état des connaissances actuel. Deux types de communications sont acceptés : communications pour présentation seulement et communications pour présentation avec soumission d'un article long (20 pages maximum, y compris les notes de fin de document, la bibliographie et les annexes).

Seules les communications avec article long pourront, si les évaluateurs jugent leur contribution significative ou originale, être soumises pour diffusion dans l'un des trois medias suivants: une des revues classées partenaires, un collectif; ou dans les actes de conférence qui donneront lieu à un numéro spécial de la Revue Marocaine de Management (RMM) du groupe ISCAE..

Le corps de la **proposition de communication pour les recherches empiriques** doit comprendre trois sections. La première section présente la revue de littérature pertinente, l'objectif, la question de recherche principale et la contribution de la proposition. La deuxième section présente la méthodologie. La troisième présente les contributions pratiques potentielles, les résultats lorsqu'ils sont disponibles, les limites de l'étude ainsi que les pistes de réflexions pour les recherches futures. Les références, les tableaux et les figures seront présentés à la fin du document.

La **proposition de communication de nature théorique/conceptuelle** devra comprendre une revue de littérature pertinente et une démonstration claire de sa contribution par rapport à la littérature existante. Tout comme les propositions empiriques, les références, les tableaux et les figures devront être présentés à la fin de l'article.

Les propositions de **tables rondes** ou panels visent à réunir des experts reconnus dans leur domaine, qu'ils soient chercheurs, gestionnaires, militants, membres d'ONG ou représentants politiques et ce, autour d'une thématique importante et pertinente au domaine particulier de la TPME.

En cas d'acceptation, les intervenants, en plus de partager leurs connaissances, analyses et expériences, seront invités à débattre et répondre aux questions de l'auditoire.

La proposition de table ronde résumée en 3 pages maximum, comprend trois sections. La première présente le titre, l'objectif et la pertinence de cette table ronde; ainsi qu'un exemple des questions autour desquelles débattront les participants. La deuxième section présente les participants (ceux-ci devront avoir préalablement indiqué leur accord), leurs coordonnées ainsi que la pertinence de chaque participant pour la table ronde – ici l'on veillera à préciser leur expertise sur le sujet. Finalement, la troisième section présente le déroulement anticipé de la table ronde tenant compte de sa durée de 90 minutes dont 30 minutes seront consacrées à des échanges avec l'auditoire.

Le responsable de chaque table ronde pourra soumettre une synthèse des échanges, synthèse qui, si les évaluateurs jugent sa contribution significative ou originale, pourra être soumise pour diffusion dans l'un des deux médias suivant : une des revues classées partenaires ou un collectif.

Le nom du fichier de toute soumission doit respecter la règle suivante : nom et la première lettre du prénom du premier auteur avec une extension doc ou pdf.

Calendrier des communications

A partir du 15 mars 2016 : Diffusion de l'appel à communications.

30 Juillet 2016 : Envoi électronique des intentions de communications (résumés).

30 Juillet 2016 : Envoi électronique de la proposition de table ronde ou de panel.

05 septembre 2016 : Réponse électronique de la décision du comité scientifique (communications et tables rondes)

1^{er} Novembre : Envoi de la communication complète par voie électronique.

Normes de présentation des communications

Pour l'ensemble des propositions, les auteurs devront respecter le format suivant :

1. Format A4 ou 8½ x 11 accepté
 2. Marges (supérieure, inférieure et latérales) de 2,5cm.
 3. Police : Times New Roman (12 points), interligne un et demi et justifié.
 4. la hiérarchie des titres ne dépassera pas 3 niveaux :
 - * niveau 1 : un chiffre (1. par exemple), titre en Times 12 gras et majuscules
 - * niveau 2 : deux chiffres (1.1. par exemple), sous-titres en Times 12 gras et petites majuscules
 - * niveau 3 : trois chiffres (1.1.1. par exemple), sous-titres en Times 12 gras
 5. Les pages numérotées seront sans en-tête ni pied de page.
- Toutes les propositions doivent comprendre les deux pages de présentation suivantes (celles-ci ne sont pas comptées dans le nombre de pages maximal)
- La première page, non numérotée, comprendra uniquement :
 - * le titre de l'article (Times 18 gras) ;
 - * le(s) nom(s) de(s) auteur(s) et leur affiliation (Times 14 gras) ;

* l'adresse postale et électronique, le téléphone et le fax de l'auteur à qui la correspondance doit être adressée (Times 12) ;

* un résumé à interligne simple d'environ 500 mots, contenant notamment l'objectif de la recherche, les éléments essentiels de son cadre théorique et méthodologique ainsi que ses principaux résultats (Times 12, justifié) ;

* un maximum de cinq (5) mots clés (Times 12).

• La deuxième page ne doit contenir que le titre de l'article et le résumé ; elle ne doit pas mentionner le nom de l'auteur ou des auteurs.

Les auteurs sont priés d'utiliser les styles *MS Word* appropriés (notamment pour les niveaux de titres ou sous-titres : *Titre 1, 2, ...*), d'éviter l'utilisation de caractères gras ou en italique, de ne pas souligner les titres, de limiter le nombre de notes (qui seront le cas échéant renvoyées en bas de page) et d'insérer les tableaux et figures dans le texte aux bons endroits.

À la suite de l'article, on fera successivement apparaître :

1. les références bibliographiques, par ordre alphabétique des auteurs
2. les éventuelles annexes désignées par des lettres.
3. Les tableaux et figures doivent être intégrés dans le texte, avoir un titre et être appelés dans le texte.
4. Les notes nécessaires seront mises en bas de page.
5. Les références dans le texte doivent être citées en mettant entre parenthèses les noms des auteurs et l'année de la référence. Les références ou citations de papiers non publiés sont à éviter.
6. Les références seront listées en fin d'article, sur une page séparée intitulée « Références », selon le standard suivant :

Pour un article:

Campbell, J.L. (2007), "Why should corporations behave in socially responsible ways? An institutional theory of corporate social responsibility", *Academy of Management Review*, Vol. 32 No. 3, pp. 946-67.

Pour un chapitre dans un ouvrage :

Kurucz, Elyzabeth, Colbert, Barry A., Wheeler, David. 2008. "The business case for corporate social responsibility", In Crane, A., McWilliams, A", Matten, D., Moon, J., Siegel, D.S. (Eds.) *The Oxford Handbook of Corporate Social Responsibility*, Oxford University Press, p.83-112.

Pour un livre:

Carroll, A. (2007), "Corporate social opportunity", in Visser, W., Matten, D., Pohl, M. and Tolhurst.

Toutes les soumissions sont à adresser à :

Email:

Communications.entrepreneuriat@groupeiscae.ma

Procédure d'évaluation

Les textes seront évalués de manière anonyme par au moins deux chercheurs considérés, à partir des mots-clés, comme des experts par le comité scientifique de la conférence. Les auteurs sont invités, sous peine de rejet de leur proposition, à s'assurer que le contenu de leur texte ne permet pas leur identification.

Les évaluations seront renvoyées aux auteurs selon les dates indiquées plus haut. Quatre situations pourront se présenter :

1. Acceptation sans modification ;
2. Acceptation moyennant modifications mineures ;
3. Acceptation moyennant modifications majeures ;
4. Rejet.

Envoi des versions finales

Pour être publiée dans le programme ou les actes de colloque, la version finale du texte en format doc, rtf ou pdf doit absolument être rédigée **en français ou en anglais**. Elle devra être envoyée par courrier électronique au comité scientifique à l'adresse mentionnée ci-dessus **au plus tard le 1^{er} Novembre 2016**. Après cette date, la publication d'un texte dans les actes de la conférence ne pourra être garantie. En cas de révision, les auteurs sont priés d'indiquer clairement sur une feuille séparée, à l'attention du conseil scientifique, les modifications apportées.

Comité Scientifique

Professeur	Affiliation
Rachid M'Rabet	Professeur de l'Enseignement Supérieur, Directeur du Cycle Doctorale, Groupe ISCAE
Faouzi BRITEL	Professeur de l'Enseignement Supérieur, Groupe ISCAE
Ahmed AZIRAR	Professeur de l'Enseignement Supérieur, Groupe ISCAE
Ouaffa Ghannam	Professeur de l'Enseignement Supérieur, Groupe ISCAE
Mustapha EL BAZE	Professeur de l'Enseignement Supérieur, Ex-Groupe ISCAE
Karim CHARAF	Professeur Habilité à Diriger la Recherche, Groupe ISCAE
Abdelmounaim BELALIA	Professeur Habilité à Diriger la Recherche, Groupe ISCAE
Mohamed SABAR	Professeur Habilité à Diriger la Recherche, Groupe ISCAE

Siham MEKNASSI	Professeur Assistant, Groupe ISCAE
Nezha BOURQUIA	Professeur Assistant, Groupe ISCAE
Karim AARAB	Professeur Assistant, Groupe ISCAE
Amine ZENJARI	Professeur Assistant, Groupe ISCAE
Yasmina BENNIS BENNANI	Professeure, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques, et Sociales – Université Hassan II
Abdellatif KOMAT	Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Economiques (Université Hassan II)
Nabil BENCHEKROUN	Directeur de l' ENCG de Casablanca
Abdelmajid IBENRISSOUL	Professeur ENCG de Casablanca
Mohamed ADASKOU	Professeur à l'Université Ibn Zohr « Agadir » Membre de l' AIREPME
Salah KOUBAA	Professeur à la Faculté des Sciences Juridiques et Economiques (Université Hassan II) Membre de l' AIREPME
Claude SAVARD	Professeur Chercheur, LAVAL
Hassan EL ASRAOUI	Enseignant Chercheur, IESEG
Catherine DEMANGEOT	Enseignant Chercheur, IESEG
Alain BURLAUD	Enseignant, CNAM
Bernard COLLASSE	Enseignant, Université Paris-Dauphine

Comité d'organisation

Pour le Groupe ISCAE

Mme Nada BIAZ	Directrice Générale du Groupe ISCAE
<p><u>ENSEIGNANTS</u></p> <p>M. Tarik EL MALKI M. Abelmounaim BELALIA M. Adil BAMI Mme Siham MEKNASSI Mme Nezha BOURQUIA</p> <p><u>DOCTORANTS du Groupe ISCAE</u></p> <p>M. Omar BENAICHA (Membre AIREPME) Mme Mounia DIAMANE (Membre AIREPME) M. SEMMAA Mohamed</p>	<p><u>Cadres Administratifs</u></p> <p>MLLE. Samira ALAOUI Mme. Soumia Yahia MELLE. Touria AIT KADI M. Yasser OUGZOULI M. Mohamed RIAD</p> <p><u>Secrétariat du Colloque</u></p> <p>Mme Ilham FAIZ</p>

Pour le Groupe ISM

Amadou DIAW	Président du Groupe ISM
<u>ENSEIGNANTS</u> Abdoul ALPHA DIA	<u>Cadres Administratifs</u>
<u>DOCTORANTS du Groupe ISM</u>	<u>Secrétariat du Colloque</u>

Frais de participation

- ✓ 100 euros pour les Enseignants-Chercheurs.
- ✓ 50 euros pour les Doctorants.

Pour tout renseignement concernant ce colloque contactez :

Mme Ilham FAIZ
ifaiz@groupeiscae.ma

Vous pouvez également consulter le site web du groupe ISCAE :

www.groupeiscae.ma

Tél: +212 5 22 33 54 82 à 85 – Fax: +212 5 22-33 54 96